

DIMANCHE 28 JANVIER 2018

CIRCULATION INTERDITE DANS LE PERIMETRE DE DEMINAGE

Madame, Monsieur,

Un engin explosif américain de 460 kg, datant de la Seconde Guerre mondiale, a été découvert à Colombelles lors de travaux de terrassement. Toutes les précautions ont d'ores et déjà été prises pour sécuriser le site. L'engin est protégé dans l'attente de sa neutralisation.

Compte tenu de son implantation, la réglementation relative aux normes pyrotechniques impose une évacuation totale de la population dans un périmètre de sécurité d'un rayon de 400 mètres autour de l'engin explosif (ce périmètre figure au dos de cette lettre).

La neutralisation de cet engin explosif est programmée le dimanche 28 janvier 2018.

L'opération débutera à 8 h le matin jusqu'à neutralisation de l'engin.

Bien évidemment, il est indispensable de prendre des mesures de précaution totale pour la sécurité des riverains et du public pendant toute l'intervention.

C'est pourquoi, tous les habitants qui résident et toutes les personnes qui travaillent dans la zone de risque autour de l'engin explosif devront avoir évacué le périmètre de sécurité le dimanche 28 janvier 2018 avant 8 h, **aucune personne, ou véhicule, ne sera autorisé à circuler ou à pénétrer dans la zone une fois la phase d'évacuation débutée**, étant précisé qu'il est envisagé de lever le périmètre de sécurité à 16 h au plus tard.

Vous n'êtes pas concerné par l'évacuation mais la circulation sera interdite dans le périmètre et sans doute difficile aux alentours.

Comptant sur votre coopération, je vous prie d'excuser cette gêne momentanément occasionnée par cet évènement.



Le Maire,

Marc POTTIER

